

CFDT – Lettre d'informations

Mai 2022

*** CE QU'IL FAUT RETENIR ***

- **PAULA** : Un périmètre toujours à préciser mais une échéance courte
- **Nantes/Nancy** : La CFDT aux manettes
- **Œuvres sociales** : Des évolutions



Projet PAULA – Quand y verrons-nous plus clair ?

Ce projet stratégique pour l'entreprise est pour le moins des plus obscures dans son organisation. Les élus **CFDT** ont demandé à la direction le périmètre des équipes concernées et la charge de travail que représente ce projet. A fin mai, la direction est dans l'incapacité de nous fournir ces informations.

Tout ce que nous connaissons c'est l'échéance, et le projet de recrutement qui sera fait pour aider les équipes déjà en surcharge de travail. Mais les recrutements seront-ils suffisants ?

En plus des contraintes déjà existantes et toutes les chartes en vigueur dans notre entreprise, on ajoute à cela une clause de non divulgation aux salariés travaillant sur le projet. Ce qui entraîne des dissensions dans les équipes. Qui est dans la confiance et qui ne l'est pas ? Faut-il se méfier de tout ce qu'on dit dans les bureaux et de ceux qui écoutent ?

Même si nous avons bien conscience de l'opportunité que représente ce projet, les élus **CFDT** ont demandé à la direction d'être extrêmement vigilante sur la charge de ce projet sur les salariés, et sur les tensions qui apparaissent déjà au sein des équipes.



Nantes – Expertise sur le Wilton

Suite à la première présentation du projet, La **CFDT** a demandé la mise en place d'un groupe de travail. Cette demande a été suivie par les autres organisations syndicales et nous nous sommes tous investis sur ce dossier avec en ligne de mire les bonnes conditions de travail des salariés.

Malheureusement, le groupe de travail, sous l'impulsion de nos élus, n'ayant pas obtenu les éléments qui lui auraient permis de s'assurer de cela, a souhaité recourir à une expertise.

Celle-ci a été votée à l'unanimité par les membres du CSE et se déroulera en juin.

Nancy – Projet Laxou

Suite au projet sur Nantes, la présentation du projet relative au site de Nancy a été faite aux élus du CSE. Même si la **CFDT** était plutôt favorable à une expertise, les éléments apportés en séance et la précision des documents fournis étaient suffisants pour ne pas y recourir.

Toutefois, les élus **CFDT** ont demandé et obtenu un délai supplémentaire avant de rendre l'avis sur la consultation, ceci permettant aux élus de travailler correctement sur ce sujet afin de défendre au mieux vos intérêts.

Œuvres sociales & Cascie

Ces dernières années, sous l'impulsion du SNB, l'octroi d'un chalet ne permettait plus de bénéficier de la subvention vacances dans la même année. La **CFDT** réclame depuis un certain temps la suppression de ce mode de fonctionnement qui nous semble injuste. Après de nombreux débats, nos efforts ont porté leurs fruits et dès à présent, cette règle est supprimée.

Pour tous les voyages organisés par les antennes locales à partir de 2023, la subvention maximale a été augmentée. En contrepartie, les voyages subventionnés sur deux ans ne sont plus possibles. La **CFDT** se félicite de cette mesure, plus équitable pour l'ensemble des salariés.

Depuis mi-mai 2022, le partenariat en place avec Wedoogift au niveau Euro-Information a été repris au niveau national par le CASCIE. Aucun changement pour les salariés Euro-Information qui peuvent continuer à bénéficier de la billetterie et des bons d'achats dématérialisés.

Fonctionnement du CSE

Les comptes du CSE ont été approuvés. Avec le Covid, les réserves ont pu retrouver leur niveau de sécurité plus rapidement que prévu ce qui nous permet d'envisager une amélioration des prestations.

Néanmoins, les élus CFDT seront vigilants sur l'utilisation qui en sera faite pour vous garantir un niveau de prestation pérenne dans le temps

Faire son travail d'élus, une perte ~~de temps~~ d'argent pour la direction

Selon la direction, sous prétexte que 50 millions ont été mis sur la table et que le projet est correctement ficelé, dépenser de l'argent pour une expertise est un gaspillage.

Il faut rappeler que ces expertises sont faites pour s'assurer que tout est fait correctement dans l'intérêt des salariés. Donner mauvaise conscience aux élus alors qu'ils ne font que leur travail, voici le nouveau jeu de la direction.

Et que penser alors de la nouvelle lecture stricte de la règle qu'un non élu peut suppléer uniquement s'il n'existe pas de suppléant (présent ou pas) ? Jusqu'à présent, il existait une bonne entente entre la direction et les élus. Est-ce une nouvelle interprétation des ordonnances Macron que nous n'aurions pas compris ?

 **La CFDT se bat chaque jour pour améliorer votre quotidien !**

Vos élus et représentants au CSE EI-EID-EIP

Jean-Yves CROS - Florise BARBARIN - Jérôme LE DÉAUT - Françoise MARZELLIÈRE
Dinh Khôi NGUYEN - Pascaline VEREILLE - Éric BAUDUIN - Agnès SCHWAEDERLÉ
Thierry HUBLET - Aline LEPLAT - Tan Trieu HO - Mondher SOLTANI

Éric ÉTALON - Mickaël LE ROUVILLOIS - Carlos CARVALHO - Isabelle DEBERGH - Philippe LECLERCQ
Hervé ROCHOTTE - Jean-Louis MALYCHA - Benoit MALOT - Marie-Paule PÉTIT